



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Académique

Inspection d'académie
Inspection Pédagogique Régionale EPS
Affaire suivie par :
Julien METZLER
IA-IPR EPS
Tél : 0590 47 85 16
Mél : julien.metzler@ac-guadeloupe.fr
Céline Thiry
Chargée de mission
Mél : Celine.Thiry@ac-guadeloupe.fr

Les Abymes, le 7 octobre 2026

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Le Recteur de Région académique
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur Académique des Services de l'Education
Nationale

Objet : Organisation et gestion des épreuves d'éducation physique et sportive (EPS) des baccalauréats général, technologique et professionnel et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) – contrôle en cours de formation (CCF), épreuves ponctuelles et enseignements de spécialité – session 2027.

Références réglementaires

- Arrêté du 13 septembre 1989 relatif au contrôle médical des inaptitudes ; article D. 911-31 du code de l'éducation (participation aux jurys)
- Enseignement optionnel EPS (candidats individuels) : note de service du 25 octobre 2021 (BO n° 41 du 4 novembre 2021)
- BCP : circulaire du 2 avril 2025 (BO n° 18 du 1er mai 2025)
- CAP : circulaire du 27 août 2025 (BO n° 36 du 25 septembre 2025)
- BGT : note de service du 20 février 2026 (BO n° 9 du 26 février 2026)
- Enseignements de spécialité, à compter de la session 2027 :
 - EPPCS – note de service du 11 septembre 2026 (NOR : MENE2622650N), qui abroge et remplace la note de service du 24 mars 2022 modifiée ;
 - Arts (dont danse) – note de service du 11 septembre 2026 (NOR : MENE2622657N), qui abroge et remplace la note de service du 15 juillet 2021 ;
 - S2TMD – note de service du 11 septembre 2026 (NOR : MENE2622651N), qui abroge et remplace la note de service du 6 février 2026.

Ces trois textes sont publiés au BO spécial n° 4 du 17 septembre 2026.

- Calendrier des épreuves écrites : BO spécial n° 2 du 25 août 2026.
- Instruction interministérielle N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.

1. Calendrier de la session 2027

Date	Opération	Lieu / modalité
Jeudi 24 septembre 2026	Réunion des professeurs coordonnateurs EPS de lycée	Visioconférence
Du 25 septembre au 8 octobre 2026	Saisie des protocoles sur iPackEPS et dépôt des référentiels (dont épreuves adaptées)	iPackEPS
Vendredi 16 octobre 2026	Commission de validation des protocoles et des référentiels APSA	Lieu à confirmer
Vendredi 12 novembre 2026	Dépôt des référentiels corrigés après la commission	iPackEPS + courriel à Céline Thiry et Eric Morisset
26 novembre 2026	Bascule de la base élève de l'pack vers Cyclade	Établissement - Professeurs d'EPS
Du 30 novembre 2026 au 2 juin 2027	Saisie des notes de CCF (après harmonisation interne)	Santorin
Mars 2027	Envoi des convocations des jurys (épreuves ponctuelles)	DEC
Début mars 2027 (trois mois avant les épreuves)	EPPCS : choix par le recteur des 2 champs d'apprentissage supports de la partie pratique, parmi la liste de 5 APSA proposée par chaque établissement	Rectorat – inspection EPS
Au plus tard 15 jours avant l'épreuve (soit vers le 24 mai 2027)	Transmission à la chargée de mission (C.Thiry) par les enseignants responsables par au jury des vidéos et fiches de synthèse (EPPCS) et du document de synthèse (arts-danse)	Établissement → jury (modalités à préciser)
Lundi 26 et mardi 27 avril 2027	Épreuves ponctuelles BGT – Guadeloupe (aucun CCF ces jours-là)	Lieux à confirmer
Jeudi 29 et vendredi 30 avril 2027	Épreuves ponctuelles BCP et CAP – Guadeloupe ; BGT, BCP et CAP – Saint-Martin (aucun CCF ces jours-là)	Lieux à confirmer
Semaine du 24 mai 2027	Harmonisation des notes au sein des établissements	Établissement
Semaine du 24 mai 2027	Date limite de téléversement des certificats médicaux sur iPackEPS	iPackEPS
Du 8 au 12 juin 2027	Épreuves pratiques des enseignements de spécialité (EPPCS, arts-danse, S2TMD)	à confirmer par la DEC
Mercredi 9 juin 2027	Convocation des établissements présentant des écarts significatifs par rapport aux moyennes académiques pour étude des cas.	Visioconférence avec les professeurs coordonnateurs
Mardi 15 juin 2027	Commission académique d'harmonisation et de proposition des notes (CAHPN) EPS	Lieu à confirmer
16 et 17 juin 2027	Épreuves écrites : EPPCS (16 et 17 juin), arts-danse (16 juin), S2TMD (16 juin)	BO spécial n° 2 du 25 août 2026

2. Organisation du contrôle en cours de formation (CCF)

2.1 Principe

L'EPS des candidats scolaires aux baccalauréats général, technologique et professionnel et au CAP est évaluée uniquement en CCF. Ces épreuves se distinguent des évaluations formatives trimestrielles ou semestrielles.

2.2 Nombre d'épreuves

- **BGT et BCP** : trois CCF en terminale (CCF1, CCF2, CCF3), portant sur trois APSA relevant de trois champs d'apprentissage différents. Pour la voie générale et technologique, la moyenne est affectée d'un coefficient 6.
- **CAP** : deux CCF portant sur deux APSA relevant de deux champs d'apprentissage différents.

Dérogation : lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer deux activités au lieu de trois, après expertise de l'inspection pédagogique.

2.3 Calendrier des CCF de l'établissement

Les dates des CCF et des CCF de rattrapage sont fixées par l'établissement et renseignées dans le protocole déposé sur iPackEPS. Elles sont validées par la commission académique, puis communiquées aux élèves et à leurs familles.

- **Il est conseillé de programmer chaque rattrapage juste après le CCF correspondant.**
- Aucun CCF ne doit être programmé pendant les épreuves ponctuelles (26, 27, 29 et 30 avril 2027) : les professeurs d'EPS peuvent y être convoqués comme jurys.
- Les CCF et leurs rattrapages doivent être achevés avant la fin de la semaine d'harmonisation du 24 mai 2027.

2.4 Co-évaluation

En voie générale et technologique, la co-évaluation est obligatoire : deux professeurs d'EPS de l'établissement, dont celui du candidat, évaluent et notent conjointement chaque épreuve.

2.5 Sportifs de haut niveau (SHN)

- Le statut SHN doit être justifié auprès de la DEC au moment de l'inscription à l'examen.
- Un candidat SHN scolarisé peut choisir de passer l'épreuve sous forme ponctuelle. Dans ce cas, il est évalué sur une activité ; la seconde, correspondant à sa spécialité sportive, est notée automatiquement 20/20.
- La note automatique de 20 ne peut jamais être l'unique note retenue au titre du CCF ou de l'examen ponctuel.

Pour créer les protocoles sur iPack, vous devrez procéder de la manière suivante :

- Créer sur iPackEPS un protocole de type « **adapté** », dans lequel vous déclarerez l'activité de haut niveau de l'élève en choisissant une épreuve adaptée, ainsi que la ou les deux autres épreuves de CCF.
- Des dates d'évaluation et de rattrapage sont demandées, y compris pour l'épreuve correspondant à l'activité de haut niveau. Vous devrez donc renseigner des dates, même si celles-ci ne correspondent pas à une évaluation effective.
- **Attention : les trois APSA doivent appartenir à trois champs d'apprentissage différents.**

3. Protocoles d'évaluation : iPackEPS et commission de validation

3.1 Saisie des protocoles

Le protocole certificatif de l'établissement est saisi sur iPackEPS du **25 septembre au 8 octobre 2026**. Le dépôt des référentiels associés est obligatoire (contrôle et validation), y compris les référentiels des épreuves adaptées.

- Accès : site ac-guadeloupe.fr > Accès rapide > Portail ARENA > rechercher « IpackEPS ».
- Les modules du dossier doivent être renseignés dans l'ordre de même que les sous-modules.
- Tous les professeurs d'EPS tiennent à jour les informations liées à l'établissement, les enseignants, les groupes d'élèves et les certificats médicaux.
- Tutoriels : site d'assistance <https://ipackeps.ac-creteil.fr> (dont <https://ipackeps.ac-creteil.fr/spip.php?article62> pour Cyclades et Santorin).

3.2 Commission de validation

La commission de validation des protocoles et des référentiels APSA se réunit le **vendredi 16 octobre 2026** au lycée Baimbridge.

Les équipes dont les référentiels ne sont pas validés reçoivent les corrections à apporter. Les référentiels corrigés sont redéposés sur iPackEPS au plus tard le vendredi 12 novembre 2026, avec un courriel à Eric Morisset et Céline Thiry.

Point de vigilance : lors de la session 2026, la moitié des nouveaux référentiels, soit 4 sur 8 en BGT et 7 sur 14 en BCP, n'ont pas été validés en première lecture lors de la CAHPN du mois d'octobre. Ils ont donc dû être retravaillés par les équipes avant de pouvoir être validés postérieurement.

Épreuves adaptées : les collègues sont encouragés à proposer des épreuves adaptées pour les élèves présentant une aptitude partielle. Ces référentiels doivent être validés par la commission académique ; à défaut, l'APSA adaptée ne peut pas être certificative.

3.3 Passage dans Cyclades

Une fois les protocoles importés dans Cyclades, le chef d'établissement procède à la distribution des lots de correction, ce qui permet ensuite aux enseignants de saisir les notes dans Santorin.

4. Convocation, émargement et rattrapages

L'organisation des CCF, y compris des rattrapages, relève de la responsabilité du chef d'établissement.

1. **Convoquer** individuellement les élèves à chaque CCF, rattrapages compris. Vous devez pouvoir en apporter la preuve en cas de recours.
2. **Faire émarger** les élèves, à la remise de la convocation et le jour de l'épreuve, pour justifier leur présence ou leur absence en cas de recours. Les bordereaux d'émargement et de notes peuvent être édités dans iPackEPS (Mes documents > Bordereaux évaluations).
3. **Proposer un rattrapage** aux élèves absents avec justificatif.

Les listes d'émargement sont conservées au sein de l'établissement.

5. Absences, inaptitudes et certificats médicaux

5.1 Rôle de l'enseignant

En cas d'inaptitude attestée par un certificat médical, l'enseignant évalue la situation et retient l'une des options suivantes :

Option	Description
Évaluation différée (rattrapage)	Renvoyer le candidat vers une ou plusieurs épreuves de rattrapage prévues par l'établissement.
Certification sur 2 activités	Si l'inaptitude empêche de présenter la 3e activité. Au moment de valider les notes sur Santori, l'enseignant doit dire si oui ou non moyenne obtenue correspond au niveau de l'élève.
Épreuve adaptée	En cas d'inaptitude partielle, avec changement d'APSA le cas échéant : contacter Céline Thiry, le référentiel devant être validé par la CAHPN.

L'inaptitude n'est prise en compte qu'à partir de la date à laquelle le certificat est présenté au professeur d'EPS ; jusqu'à cette date, l'élève est considéré comme absent.

5.2 Dépôt des certificats : exclusivement sur iPackEPS

Les certificats médicaux d'inaptitude sont déposés **exclusivement sur iPackEPS**, tout au long de l'année (Mes élèves > Visualisation des élèves > onglet Inaptitudes). **Aucun document ne doit être transmis à la DEC ni à l'inspection.**

- Pour une inaptitude temporaire, iPackEPS signale une alerte si les dates du certificat sont en dehors de la séquence d'apprentissage.
- Dans la mesure du possible, le nouveau modèle de certificat médical d'inaptitude de la pratique de l'EPS validé par le conseil de l'ordre des médecins doit être utilisé :

https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/sites/default/files/2026-10/certificat_medical_inaptitude_eps_-_modele_national_-_2026_2_.pdf

Point de vigilance :

- En 2026, des certificats manquants ont rendu des notes non valides.
- Date limite de téléversement pour la session 2027 : Semaine du 24 mai 2027.

5.3 Organisation interne

Chaque établissement met en place une organisation claire du traitement, du suivi et de l'archivage des certificats médicaux.

Il est recommandé de :

- Réceptionner chaque certificat contre un émargement daté, signé par l'élève ou son représentant légal, et archiver ces émargements ;
- Établir après chaque CCF une liste de pointage des absents, en indiquant si un justificatif a été reçu.

5.4 Conformité des certificats

Exigence	Détail
Dates	Ni rétroactifs ni postdatés.
Période couverte	Date de début et date de fin, dans l'année scolaire en cours.
Lisibilité	Clairement lisibles.
Couverture des absences	Couvrent la date de l'absence au CCF, y compris pour le rattrapage.
Inaptitude partielle	Le médecin mentionne, dans le respect du secret médical, toutes indications utiles pour adapter la pratique (arrêté du 13 septembre 1989).

5.5 Vers un enseignement plus inclusif

Pour réduire les inaptitudes totales, les équipes peuvent s'appuyer sur : un circuit de traitement des certificats, l'exemplaire académique, l'adaptation dans le cadre du cours, un créneau spécifique, des actions de prévention et l'UNSS.

6. Saisie des notes : Cyclades – Santorin

La saisie est ouverte **du 30 novembre 2026 au 2 juin 2027**, en pratique après l'harmonisation interne. L'accès à Santorin se fait par IMAG'IN.

Situation	Consigne de saisie
Choix des AFLP	Les AFLP sont choisis pour l'ensemble du lot.
Élève absent	Saisir ABS, et non 0.
CCF impossible (installation indisponible, professeur en arrêt, météo...)	Saisir CE (circonstance exceptionnelle) et envoyer un courriel à l'inspection pour le suivi. Attention : la déclaration CE s'applique à l'ensemble des candidats du lot.
Épreuve non passée	Indiquer la cause. Inaptitude totale : possibilité de saisir 3 fois « inapte ».
Épreuve de substitution (rattrapage)	Indiquer le motif : inapte ou cas de force majeure.
Validation	Valider chaque saisie avec la touche Entrée, puis Enregistrer. L'appréciation est facultative. Verrouiller le lot une fois toutes les notes saisies pour les 3 APSA.

Point de vigilance : en 2026, des groupes d'élèves classés CE sans épreuve de rattrapage ont bloqué la validation dans Santorin.

- Une note de 0/20 doit être justifiée par le professeur du candidat ; une dispense (DI) doit être justifiée par un certificat médical.
- **Confidentialité** : les notes de CCF sont des notes d'examen ; elles ne doivent pas être communiquées aux élèves.
- Imprimer les notes et les archiver avec les bordereaux, en cas de demande de la DEC (conservation au centre d'examen de l'établissement).

7. Harmonisation des notes et CAHPN

7.1 Dans l'établissement

Il est vivement recommandé d'organiser un à deux temps d'échange dans l'année, sous la coordination du professeur coordonnateur et avec toute l'équipe EPS. Ces temps servent à analyser les moyennes de l'établissement, les écarts filles-garçons et les résultats par APSA et par champ d'apprentissage, mais aussi à réviser les référentiels et la gestion des certificats.

L'harmonisation des notes au sein de l'établissement a lieu au plus tard **la semaine du 24 mai 2027**.

7.2 Au niveau académique

- **Mercredi 9 juin 2027** : appel aux professeurs coordonnateurs pour échanger sur les besoins d'harmonisation.
- **Mardi 15 juin 2027** : CAHPN EPS.

Présidée par le recteur ou son représentant, la CAHPN arrête la liste académique des épreuves, valide les protocoles des établissements, harmonise les notes du CCF, établit un compte rendu transmis à la commission nationale et publie les statistiques académiques et les préconisations qui en découlent.

Chaque établissement reçoit une fiche bilan (effectifs, moyennes, écarts, certificats médicaux, préconisations). Le compte rendu de la CAHPN est consultable sur <https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/node/30020>.

7.3 Rappel des résultats de la session précédente

Examen	Moyenne	Filles	Garçons	Écart F-G	Effectif	Dispensés
BGT	14,70	14,44	15,03	-0,59	3 552	83 (2,34 %)
BCP	14,21	13,73	14,51	-0,78	1 493	17 (1,14 %)
CAP	12,95	12,55	13,17	-0,62	502	5 (1 %)

Les filles sont proportionnellement plus souvent dispensées (3,1 % au BGT). Pour réduire l'écart entre filles et garçons, les leviers identifiés sont la programmation, le traitement didactique, la pédagogie et l'évaluation.

8. Épreuves ponctuelles obligatoires (candidats individuels)

8.1 Dates et contenu

- **BGT – Guadeloupe** : lundi 26 et mardi 27 avril 2027.
- **BCP et CAP – Guadeloupe** : jeudi 29 et vendredi 30 avril 2027.
- **BGT, BCP et CAP – Saint-Martin** : jeudi 29 et vendredi 30 avril 2027.

Les candidats passent deux épreuves parmi trois : demi-fond (800 m), danse et tennis de table. Il n'y a pas d'épreuve ponctuelle de rattrapage. Les candidats SHN sont évalués sur deux épreuves de deux champs différents, dont leur spécialité sportive notée 20/20 (sous réserve que ce ne soit pas l'unique note).

Sites : A déterminer.

8.2 Jurys

- Toutes les convocations des jurys seront envoyées en mars 2027.
- Les jurys sont composés de façon à ne solliciter chaque collègue que sur une mission et à répartir la charge sur l'ensemble des établissements.
- **Une convocation pour les examens est prioritaire sur toutes les autres missions.**

La participation aux jurys d'examen constitue une charge normale d'emploi (article D. 911-31 du code de l'éducation).

9. Enseignements de spécialité et enseignement optionnel

9.1 Calendrier

- Épreuves pratiques : du 8 au 12 juin 2027 (à confirmer par la DEC).
- Épreuves écrites : EPPCS les 16 et 17 juin 2027 ; arts-danse et S2TMD le 16 juin 2027.

9.2 Format des épreuves terminales (coefficient 16)

Ce qui change pour la session 2027. Les notes de service du 11 septembre 2026 modifient peu le format des épreuves. Le tableau ci-dessous résume les changements.

Spécialité	Ce qui change en 2027	Ce qui ne change pas
EPPCS	• Écrit : 2 points sur 20 réservés à la maîtrise de la langue (1 point par partie).	<i>Structure de l'écrit et de l'oral, vidéo (1 à 3 min, présentation de 5 à 7 min), choix des 2 champs par le recteur, jury, SHN, inaptitudes : règles en vigueur depuis la note consolidée de 2023.</i>
Arts-danse	• Composition de 3 à 5 min (au lieu de 3 à 6 min). • Présentation chorégraphique de 8 à 10 min maximum (au lieu de 10 min). • Trios et quatuors : deux passages devant le jury. • Maîtrise de la langue : grilles d'évaluation de l'écrit en annexe ; copie défaillante sous la moyenne ; copie incompréhensible plafonnée à 10/20. • Inaptitude physique temporaire : trois options désormais précisées.	<i>Durées de l'écrit (3 h 30) et de l'oral (30 min), barème 12 + 8, document de synthèse transmis 15 jours avant, jury, oral de contrôle.</i>
S2TMD danse –	• Écrit : 2 points sur 20 réservés à la maîtrise de la langue ; attendus rédactionnels en annexe I.	<i>Écrit de 4 h, pratique de 50 min en trois parties, barème, document « sciences et connaissances du corps », jury : règles en vigueur depuis la session 2026.</i>

9.3 Enseignement optionnel EPS (candidats individuels)

Épreuve pratique (12 pts) et épreuve orale (8 pts) : sauvetage aquatique en première, badminton en terminale, les deux épreuves avec oral renforcé pour le cycle terminal (coefficient 4). SHN : 12/12 automatique pour la partie pratique.

10. Contacts

Nom	Mission	Courriel
Julien METZLER	IA-IPR EPS	julien.metzler@ac-guadeloupe.fr
Céline THIRY	Organisation des examens (session 2027)	Celine.thiry@ac-guadeloupe.fr
Éric MORISSET	Chargé de mission EPS – saisie des notes, Cyclades	eric-georg.morisset@ac-guadeloupe.fr
DEC	Division des examens et concours	Voie générale et technologique : delphine.deniau@ac-guadeloupe.fr Voie professionnelle : melyna.bureau1@ac-guadeloupe.fr

Gabriele FIONI

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique

Olivier HUISMAN

